

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU CALVADOS

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE

Portant inscription d'objets mobiliers
sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets classés
parmi les Monuments historiques

Le Préfet de la région Basse-Normandie
Préfet du Calvados
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques, l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée et, notamment, la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret du 18 mars 1924, pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

Vu le décret n° 71.858 du 19 octobre 1971, pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1970 ;

Vu l'arrêté préfectoral d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en date du 22 novembre 1988 ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers du Calvados, en date du 25 octobre 1990 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Les objets mobiliers ci-après désignés, propriété de la commune, sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets classés parmi les Monuments historiques :

SAONNET - Eglise :

- verrière n° 0 : Le Sacré Coeur, par DUHAMEL-MARETTE, verre coloré, grisaille et plomb, XIXe siècle (2e moitié) ;
- verrière n° 1 : Saint Germain d'Auxerre, par DUHAMEL-MARETTE, verre coloré, grisaille et plomb, XIXe siècle (2e moitié) ;
- verrière n° 2 : Saint Charles Borromée, par DUHAMEL-MARETTE, verre coloré, grisaille et plomb, XIXe siècle (2e moitié) ;
- autel secondaire nord, tabernacle et retable, bois peint en faux marbre, XIXe siècle (1ère moitié) ;
- autel secondaire sud, tabernacle et retable, bois peint en faux marbre et calcaire, XIXe siècle (1ère moitié) ;
- tabernacle, bois peint en faux marbre et doré, XVIIIe siècle (3e quart) ;
- confessionnal, bois peint, XIXe siècle (1ère moitié) ;
- chaire à prêcher, bois peint en faux bois, XVIIIe siècle (2e tiers) ;
- coffre de fabrique, bois et fer, XVIIe (?) siècle ;

- ensemble de stalles, bois, XIXe siècle ;
- ensemble de fausses stalles et bancs de chœur, bois, XIXe siècle ;
- ensemble de vingt bancs d'église, bois, XIXe siècle ;
- statue : Christ en croix, bois polychromé et doré, XVIIIe siècle ;
- tableau : Sainte Geneviève, par Léonie LE BOURGEOIS, pastel sur carton (?) ;
XIXe siècle (1863) et son cadre, bois doré, XIXe siècle (3e quart).

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le maire de Saonnet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


CAEN, le **- 3 AOUT 1993**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Michel SAPPIN



POUR AMPLIATION
Préfet et par délégation
Attaché de Préfecture
Chef de bureau


M.C. KUGELMANN